

L'ACCROCHAGE SCOLAIRE

De l'utopie à la réalité

Marie SCHULLER

*Avant-propos par
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | OCT 17
Affaires sociales



COMPRENDRE POUR AGIR

L'ACCROCHAGE SCOLAIRE
De l'utopie à la réalité

Marie SCHULLER

Avant-propos par Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. Remédier au décrochage scolaire	4
1. L'accrochage scolaire : la prévention et l'intervention	4
2. Le raccrochage scolaire : la réparation ou la compensation	5
3. Les alliances éducatives	5
II. En Belgique et en France	6
1. Le cas de la fédération Wallonie-Bruxelles	6
2. Le cas de la France	7
3. Que peut-on en dire ?	8
III. Ce que nous apprend le Québec	10
IV. En Europe	12
1. Les mesures européennes contre l'abandon scolaire précoce (ASP)	12
2. Bonnes pratiques	13
CONCLUSION & RECOMMANDATIONS	13
BIBLIOGRAPHIE	15

AVANT-PROPOS

Après s'être intéressé au concept-même du décrochage, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS choisit de présenter, dans cette deuxième analyse, l'accrochage et le raccrochage scolaire, quelques mesures mises en place en Fédération Wallonie-Bruxelles, en France et au Québec pour remédier au décrochage scolaire et pour finir, un focus sur l'Europe, la notion d'abandon scolaire précoce et certaines bonnes pratiques européennes. Les initiatives sont multiples et l'exemple du Québec intéressant car mettant en avant des pistes d'action pour remédier aux situations de décrochage.

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le Pacte pour un enseignement d'excellence est pensé et réfléchi depuis début 2015 et propose une réforme de l'enseignement. Dans sa dernière version, l'axe 4 de celui-ci prévoit de favoriser l'inclusion à l'école et de lutter contre « *l'échec scolaire, le décrochage et le redoublement* »¹. La machine est en marche et POUR LA SOLIDARITÉ-PLS soutient et souhaite contribuer à l'endigement du décrochage scolaire.

Que ce soit par l'accrochage, donc la prévention ou le raccrochage, donc la réparation, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS encourage ceux et celles qui font de la lutte contre le décrochage scolaire leur cheval de bataille.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président

¹ Le Pacte d'excellence, Projet d'avis n°3 du groupe central, 2 décembre 2016.

INTRODUCTION

En Europe, on parle d'abandon scolaire précoce (ASP) : « *le taux d'abandon scolaire précoce (ASP) est mesuré par la proportion des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur (ou moins) et qui ne poursuivent ni études, ni formation* »². En 2000, le taux d'ASP européen était de 17,6%, en 2010, il était à 14,1%³ et en 2015 à 11%⁴ : la stratégie européenne « *Éducation et formation 2020* » ambitionne de le réduire en deçà de 10% d'ici 2020⁵. La machine est lancée et l'objectif d'endigement du décrochage scolaire acté.

Mais résorber le décrochage scolaire n'est pas évident du fait d'une définition complexe et de la multiplicité de facteurs qui peuvent en être la cause (âge, genre, origine ethnique, statut socio-économique, climat scolaire, relations avec les professeurs, relations avec les parents, mixité sociale à l'école, etc.). Aucun facteur ne permet de justifier à lui seul une situation de décrochage⁶. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une fatalité et bien que cela soit difficile, accrocher ou raccrocher un jeune en difficulté à l'école est possible. Nous verrons que différentes structures œuvrent au quotidien pour accompagner les jeunes décrocheurs dans leur réinsertion professionnelle : entre sensibilisation, prévention et réparation, il existe une solution à chaque étape de la situation de décrochage scolaire.

Après avoir expliqué le concept, les facteurs de risque et le phénomène d'intériorisation dans une première Note d'analyse⁷, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS propose ici une présentation de l'accrochage et du raccrochage scolaire.

² Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège) (2013), « Décrochage et abandon scolaire précoce : mise en perspective européenne de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles », Fédération Wallonie-Bruxelles.

³ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

⁴ Disponible sur <http://bit.ly/2nJcnZ>

⁵ Rémi Thibert (2013), « Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs », *Dossier d'actualité, veille et analyses*, n°84.

⁶ Juliette Vollet (2016), « Raccrocher après avoir décroché de l'école : le temps au service de la décision », *Éducation et sociétés*, n°37, p. 129-145.

⁷ Marie Schuller (2017), « Le décrochage scolaire : un processus multifactoriel », coll. Note d'analyse, *Pour la Solidarité*.

I. REMÉDIER AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

« *Le décrochage scolaire n'est pas une fatalité ; le raccrochage n'est pas une utopie.* »

B. Gerde⁸

Lutter contre le décrochage scolaire est devenu une priorité au niveau national et européen. Il est impératif de « *réfléchir de manière critique aux mécanismes structurels et culturels du système qui engendrent l'échec et l'exclusion et de prendre des mesures en conséquence* ». Il est nécessaire d'agir au niveau du système, des établissements mais également au niveau de l'élève⁹.

La lutte contre le décrochage se décline en deux phases : la prévention et la réparation¹⁰. Plus la période de décrochage scolaire est longue, plus il sera difficile pour l'élève de se réinsérer dans le système scolaire. Ainsi, la prévention des situations à risque est extrêmement importante¹¹. De manière curative, la réinsertion dans un parcours professionnalisant peut se faire soit par l'école, soit par la formation professionnelle. Il est également possible que le jeune ayant décroché puisse se réinsérer socioprofessionnellement directement en trouvant un emploi mais il s'expose ainsi à des risques de pénibilité et/ou de précarité.

1. L'ACCROCHAGE SCOLAIRE : LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION

Le décrochage scolaire est un processus, un jeune ne décroche pas de l'école du jour au lendemain. Il s'agit d'une situation qu'il est possible de prévenir, d'endiguer et de renverser si les moyens mis en place sont adéquats. Il est cependant plus efficace de prévenir le décrochage scolaire que de le soigner.

Ainsi, il est important que les élèves développent des compétences qui favorisent leur « *résilience* » face aux situations à risque¹². Le rôle de l'école est essentiel¹³. L'accrochage scolaire nécessite un changement de « *culture de l'école* », de son organisation et de la formation reçue par les enseignants. Il est indispensable de revoir et d'amplifier la formation des enseignants qui sont trop peu confrontés au cours de leurs études à la gestion de situations de décrochage scolaire¹⁴.

Il est par ailleurs impératif de répondre aux besoins des élèves, leur accorder de la « *bienveillance* », les guider et les soutenir tout au long de leur parcours scolaire¹⁵. Ceux-ci réclament de « *l'attention, de l'aide et du respect* »¹⁶. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a pu le constater dans sa précédente Note d'analyse¹⁷ concernant le concept du décrochage scolaire, le climat en classe et dans l'école en général est un des facteurs clé pouvant influencer une situation de décrochage. Un « *climat scolaire positif* », des relations agréables avec les enseignants, l'empathie peuvent influencer positivement sur les élèves et les faire progresser¹⁸.

Parallèlement aux mesures de prévention qui doivent être mise en place en amont, dès le début du parcours scolaire et de manière complète, cohérente et complémentaire, les mesures d'intervention sont « *prises au*

⁸ Bernard Gerde (2015), « Autoriser des (r)accrochage scolaires réussis », *Les Cahiers Dynamiques*, n°63, p.134-139.

⁹ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

¹⁰ Rémi Thibert, *op. cit.*

¹¹ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

¹² Rémi Thibert, *op. cit.*

¹³ Marie-Anne Hugon (2010), « Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques », *Informations sociales*, n°161, p.36-45.

¹⁴ Rémi Thibert, *op. cit.*

¹⁵ Rémi Thibert, *ibidem*.

¹⁶ Marie-Anne Hugon, *op. cit.*

¹⁷ Marie Schuller (2017), *op. cit.*

¹⁸ Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat (2011), « Accrochage scolaire et alliances éducatives : vers une intégration des approches scolaires et communautaires », *Éducation et francophonie*, vol. 39, n°2, p.227-249.

niveau de l'établissement et/ou focalisées sur les jeunes à risque ». En ce sens, il est nécessaire de travailler en réseaux avec les écoles, les intervenants sociaux et les familles. L'intervention doit également se faire de manière rapide et efficace¹⁹.

Pour endiguer le décrochage scolaire, il est nécessaire de travailler ensemble et de manière coordonnée, au niveau des enseignants, des acteurs sociaux et des élèves. Certaines approches pédagogiques ont par ailleurs prouvé leur efficacité : « proposer [...] un enseignement culturellement ambitieux et porteur de sens » ou encore « travailler systématiquement sur la loi et sur la place de chacun ». Il est primordial que le jeune retrouve une place dans la société et refuse les stéréotypes qui pourraient lui être associés²⁰.

En somme, l'accrochage scolaire revient à agir préalablement à la situation de décrochage : anticiper le décrochage scolaire par la prévention et les approches individualisées.

2. LE RACCROCHAGE SCOLAIRE : LA RÉPARATION OU LA COMPENSATION

Moins efficace que les mesures préventives, le raccrochage scolaire reste cependant possible et important. En effet, lorsqu'un jeune a décroché de l'école, il est plus difficile qu'il réintègre le système scolaire traditionnel. Néanmoins, différentes mesures dites de réparation ou de compensation existent dans l'enseignement : enseignement de la deuxième chance, accompagnement spécialisé par des intervenants sociaux, dispositifs de transitions, etc.²¹.

De plus, le raccrochage scolaire peut également se réaliser par la formation qualifiante. En France et en Belgique, les filières techniques, professionnelles et en alternance souffrent d'un manque de visibilité et de valorisation mais restent cependant prometteuses en termes d'opportunités professionnelles.

Ainsi, raccrocher au système scolaire se réalise à la suite d'une situation de décrochage scolaire.

3. LES ALLIANCES ÉDUCATIVES

Les enquêtes PISA démontrent que les approches interinstitutionnelles²², qui tiennent compte de l'élève dans sa totalité²³, sont le dispositif le plus adéquat pour lutter contre les situations de décrochage scolaire. En France et en Belgique, ces partenariats sont appelées « alliances éducatives » et visent à maintenir l'élève le plus longtemps possible dans « un système commun d'enseignement » tout en lui offrant un « parcours individualisé ». Ce sont des mesures déjà mises en place dans les pays scandinaves et au Canada qui ont montré toute leur efficacité²⁴.

Ces alliances éducatives sont une forme d'approche communautaire de la gestion du décrochage scolaire. En ce sens, tous les acteurs confrontés au phénomène sont mobilisés pour y remédier et nombre des actions d'accrochage se font en dehors de l'établissement mais avec un ancrage territorial fort, d'où le terme « communautaire »²⁵.

Ainsi il est primordial que les enseignants, les intervenants sociaux, les aides à la jeunesse, les parents, les acteurs de la santé, la police s'allient pour prévenir et/ou prendre en charge un jeune en situation de décrochage scolaire. Il est essentiel que les actions soient coordonnées, complémentaires et cohérentes pour qu'elles soient efficaces. La difficulté est que souvent tant que le jeune ne pose pas de problème, aucune

¹⁹ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

²⁰ Marie-Anne Hugon, *op. cit.*

²¹ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

²² Catherine Blaya (2012), « 4. Le décrochage scolaire dans les pays de l'OCDE », *Regards croisés sur l'économie*, n°12, p. 69-80.

²³ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

²⁴ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem.*

²⁵ Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

alliance n'est pensée et effectuée. Ainsi, lorsqu'il y a un problème, il est souvent trop tard et les difficultés de l'élève sont alors attribuées à des facteurs externes à l'école²⁶.

II. EN BELGIQUE ET EN FRANCE

Pour agir efficacement, il faut comprendre le phénomène dont on parle. Comme POUR LA SOLIDARITÉ-PLS l'a déjà mis en évidence²⁷, le décrochage scolaire est une problématique multiple dont la définition varie en fonction de la situation, de l'interlocuteur, de la période étudiée,... Finalement, lutter contre le décrochage scolaire peut se faire soit par la prévention, soit par la réparation. De nombreuses mesures préventives et d'accrochage scolaire sont ainsi mises en place en Belgique et en France mais sont-elles efficaces ? Par ailleurs, comment peut se réaliser une réinsertion ? Il semble que le jeune puisse rattraper au système scolaire par les études ou via une formation qualifiante. Mais comment faire pour que les jeunes prennent conscience de la nécessité de leur réinsertion ? Quels dispositifs leur sont proposés ?

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS dresse une liste non-exhaustive des dispositifs existants en Belgique francophone, en France et au Québec et auxquels les jeunes en situation de décrochage scolaire peuvent recourir.

1. LE CAS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

En Wallonie et à Bruxelles, il existe différentes structures créées pour soutenir les jeunes présentant un risque de décrochage scolaire.

Concernant l'accrochage scolaire (prévention et intervention), il existe différents organismes travaillant à prévenir le phénomène de décrochage.

- Les **Centres Psycho Médico Sociaux (CPMS)** gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sont un endroit où les jeunes et leurs familles peuvent être écoutés, soutenus et orientés vers des solutions nouvelles²⁸.
- La Région bruxelloise finance individuellement chacune des 19 communes par des **contrats de prévention** permettant ainsi la mise en place d'école de devoirs et de partenariats poussés avec des intervenants sociaux, par exemple²⁹.
- Le **service de la médiation scolaire** bruxellois et celui de la Région wallonne mobilisent une cinquantaine de médiateurs scolaires extérieurs aux établissements qui sont chargés de prévenir les violences et le décrochage scolaire et qui représentent un soutien pour les jeunes³⁰.
- Les **éducateurs de quartiers** ou les **Maisons de Jeunes (MJ)**³¹ luttent contre l'exclusion sociale et sont aussi des référents et un soutien aux jeunes en difficulté face à l'école.

Le accrochage scolaire (réparation ou compensation) se fait soit par les études, soit par une formation qualifiante.

Au niveau de la réinsertion par les études, différentes solutions existent :

- Les **services d'accrochage scolaire** (S.A.S), au nombre de 12 en Wallonie et à Bruxelles, sont des lieux également instaurés par la FWB qui accueillent de manière temporaire des jeunes en situation de décrochage scolaire dans l'objectif de les réintégrer au milieu scolaire rapidement (maximum 6

²⁶ Rémi Thibert, *op. cit.*

²⁷ Marie Schuller (2017), *op. cit.*

²⁸ Bruxelles J : <http://bruxelles-j.be/etudier-se-former/enseignement-secondaire/les-dispositifs-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire/>

²⁹ Pour la Solidarité (2007), « Décrochage scolaire, comprendre pour agir », Les Cahier de la Solidarité n°14.

³⁰ Bruxelles J : <http://bruxelles-j.be/etudier-se-former/enseignement-secondaire/les-dispositifs-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire/>

³¹ Les Maisons de Jeunes : <http://www.fmjb.org/>

mois) et efficacement. Il s'agit donc d'un dispositif de réinsertion par l'école où les compétences du jeune sont valorisées afin que celui-ci reprenne confiance en lui et en ses capacités. Sous la forme d'ateliers, différentes activités y sont par ailleurs proposées pour initier les jeunes à la création, à la musique, au sport, à la nature, etc. et ainsi leur permettre de trouver un domaine d'apprentissage qui les intéresse et les stimule³².

- Après s'être questionnée sur « *pourquoi se trouvent-ils [les jeunes] en rue plutôt qu'à l'école* », la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place le **Dispositif d'accrochage scolaire (DAS)**. Au-delà de la sensibilisation, celui-ci mène un réel travail de prévention, de remédiation et de lutte contre la violence. Ce dispositif a permis la rencontre des différents acteurs concernés par le décrochage scolaire qui ont pu réfléchir ensemble en créant une « *dynamique autour de l'école* ». Il s'agit d'un premier pas vers des alliances éducatives effectives et efficaces³³.

D'autre part, la formation qualifiante est importante car permettant au jeune d'acquérir des qualifications spécifiques à un métier. Le jeune peut également essayer d'entrer directement dans le monde du travail. Néanmoins, sans qualification, il s'expose à des emplois pénibles et/ou précaires.

- Les **médiateurs emploi** sont des professionnels qui vont à la rencontre des jeunes en situation de conflit avec l'école pour les familiariser au monde professionnel.
- Les **Missions locales, Bruxelles-Formation** et le **Forem** proposent également des formations professionnelles à destination des jeunes qui doivent se réinsérer socioprofessionnellement.
- La **réorientation vers l'enseignement technique ou professionnel** ou vers **une formation en alternance** qui allie pratique et théorie est également une solution pour un élève à qui le système classique ne convient pas. Toutefois, il est important que les pouvoirs publics travaillent activement à la revalorisation des filières qualifiantes qui, en Belgique et en France, sont trop souvent perçues comme des filières de relégation.

Par ailleurs, il existe en Belgique le **service citoyen** destiné aux jeunes de 18 à 25 ans (16 ans avec dérogation). Celui-ci propose une alternative à la réinsertion par les études ou par la formation professionnelle tout en favorisant le « *développement personnel* » et l'« *intégration dans la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires* »³⁴.

2. LE CAS DE LA FRANCE

En France, de nombreux textes officiels – incitations à mettre en place des dispositifs de prévention ou de remédiation de manière interne ou externe à l'établissement – sont publiés et visent l'endigement du décrochage scolaire³⁵. Les politiques de prévention et de réduction du décrochage existent tant au niveau du Ministère de l'éducation, des villes que des collectivités territoriales, ainsi les dispositifs sont nombreux³⁶.

De manière transversale, le **plan interministériel**³⁷ présenté en 2014 se compose de 3 axes principaux. Le premier s'intitule « *Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire* » et préconise une meilleure inclusion des parents à la vie scolaire de leurs enfants ainsi que la mise en place de la « *Semaine de la persévérance scolaire* ». Le deuxième axe « *Faire le choix de la prévention* » propose un renforcement des alliances éducatives avec des « *partenaires externes* » mais aussi l'introduction du numérique dans les techniques d'apprentissage et une formation pour les professeurs quant au décrochage scolaire afin que celui-ci soit décelé dès ses premiers signes. Le dernier axe « *Une nouvelle chance pour se qualifier* » permet aux jeunes en situation de décrochage d'accéder plus facilement aux formations professionnelles et introduit le « *Parcours aménagé de formation initiale* » qui leur donne la possibilité de prendre du recul dans leur scolarité tout en effectuant un service civique ou un stage en entreprise. Comme le service citoyen en Belgique, le **service civique français** propose une alternative aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes avec

³² Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, « Les services d'accrochage scolaire (SAS) pour rétablir une spirale positive », juin 2013.

³³ Pour la Solidarité (2007), *op. cit.*

³⁴ Le service citoyen : <http://www.service-citoyen.be/plateforme/plateforme.html>

³⁵ Françoise Bruno, Jacques Méard et Emmanuelle Wale (2013), « Les dispositifs français de lutte contre le décrochage scolaire en collège : ce qui est prescrit et ce qui est mis en œuvre », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 42/4.

³⁶ Catherine Blaya (2010), *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*, Edition de Boeck, Bruxelles.

³⁷ Gouvernement français (mis en ligne le 21 novembre 2014) : <http://www.gouvernement.fr/action/le-decrochage-scolaire>

un handicap) et promeut l'engagement citoyen³⁸. Le service civique participe à la construction identitaire du jeune et peut lui permettre de trouver sa place dans la société via une voie différente que celles des études.

Par ailleurs, il existe également en France, la **Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire (MLDS)** anciennement Mission Générale d'Insertion (MGI) qui a été pensée avec deux finalités : 1) « *réduire, par des actions de prévention, le nombre de sorties sans diplôme* », 2) « *avec l'aide des responsables des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'une rescolarisation et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable* »³⁹. Ce sont les établissements qui sont par ailleurs chargés de la mise en place de ces missions. Dans le cadre de la MLDS et en fonction des besoins, différentes initiatives peuvent être déployées tels que le Module de Repréparation à l'Examen par l'Alternance (MOREA), l'Itinéraire d'Accès à la Qualification et au diplôme (ITAQ), la Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL), le Module d'Accueil en Lycée (MODAL), le Groupe de Prévention contre le Décrochage Scolaire (GPDS, ex-GAIN, c'est-à-dire groupe d'aide à l'insertion), la Session d'Information et d'Orientation (SIO), les Formations Professionnelles Aménagées (FPA), les Actions d'Accueil et de Remobilisation (ARR), les Structures de Retour à l'École (SRE), etc.⁴⁰.

Au niveau du raccrochage par l'école, les **écoles de la deuxième chance** sont des structures mises à la disposition des élèves en difficulté. Il s'agit d' « *établissements ou organismes de formation qui proposent une formation à des jeunes de 18-25 ans qui ont déjà été déscolarisés, non diplômés et sans qualification professionnelle* »⁴¹.

Une autre piste pédagogique de raccrochage par l'école caractéristique du système scolaire français sont les « **dispositifs relais** » qui ont pour objectif de « *resocialiser* » et « *re-scolariser* » les élèves. Ces dispositifs peuvent prendre la forme de « **classes relais** » au collège et sont mises en place « *en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse* », accueillant ainsi de manière temporaire des jeunes en conflit avec l'institution scolaire. Les « **ateliers relais** », eux, accueillent des élèves plus jeunes et sont établis en « *partenariat avec les associations d'éducation populaire complémentaires de l'enseignement public* ». Cependant, ces mesures présentent des faiblesses car les enseignants qui y exercent sont souvent mal formés au travail avec des élèves présentant des difficultés⁴².

Concernant le raccrochage par la formation professionnelle, il existe en France les **Missions locales (ML)** qui sont « *chargées d'accompagner et d'orienter les jeunes de 16 à 25 ans* » et qui leur offrent des solutions de réinsertion⁴³.

De plus, les **structures d'insertion par l'activité économique (IAE)** permettent à des personnes fortement marginalisées du système du travail, comme des jeunes qui ont été exclu du système scolaire et/ou professionnel pendant une longue période, de se réinsérer via des contrats spécifiques⁴⁴.

Cette liste n'est pas exhaustive et de nouveaux dispositifs, peut-être trop, voient le jour chaque année en fonction des priorités gouvernementales, des besoins régionaux et des initiatives à plus petite échelle.

3. QUE PEUT-ON EN DIRE ?

Les mesures d'exclusion-inclusion, comme les S.A.S en Belgique et les dispositifs relais en France, sont aujourd'hui remises en question. Bien que ces structures représentent un système d'écoute et du soutien indéniable, certains considèrent cette approche paradoxale car on oblige un jeune à réintégrer un système qui ne lui a pas convenu et qui ne lui convient peut-être toujours pas. Ces situations entre inclusion et exclusion peuvent être la source de tensions et de stigmatisation et comme POUR LA SOLIDARITÉ-PLS l'a

³⁸ Le service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

³⁹ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire » : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=7&cHash=4267c88ff7>

⁴⁰ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *ibidem*.

⁴¹ Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

⁴² Marie-Anne Hugon, *op. cit.*

⁴³ Juliette Vollet, *op. cit.*

⁴⁴ Yoann Zouache (2012), « La réinsertion des détenus par l'activité économique en France », Working Paper, *Pour la Solidarité*.

observé dans sa Note d'analyse sur le concept de décrochage scolaire, l'étiquetage est un facteur aggravant le risque de décrochage scolaire⁴⁵.

Importance de la temporalité

Si nombre d'études traitent des facteurs précurseurs d'une situation de décrochage scolaire, peu de recherches expliquent les raisons qui poussent les jeunes à raccrocher à l'école. Ceci peut être problématique au sens où des mesures mises en place par les pouvoirs publics, en apparence tout à fait propices, s'avèrent inadéquates lorsqu'elles sont confrontées à la réalité. Juliette Vollet identifie 5 « séquences » au processus de raccrochage⁴⁶.

1. Premièrement, le « *temps de la satisfaction* » est la période où le jeune va trouver de nombreux avantages au fait d'avoir du temps libre pour sortir, se reposer, se recréer un réseau d'amis (bien souvent des jeunes qui, comme lui, ne fréquentent plus l'école ou une formation), une identité.
2. Ensuite, vient le « *temps de l'ennui* » où le temps libre est assimilé à l'enfermement, à une contrainte. Sortir revient à gaspiller son temps et le quotidien n'est qu'une routine incessante.
3. En troisième lieu, le « *temps du désenchantement* » correspond à une volonté de « *renverser le stigmata* » par la revalorisation sociale de son activité. Le jeune essaie de se réinsérer sur le marché du travail mais se heurte à la réalité de ce secteur : trouver un emploi valorisé est difficile. Alors qu'il espérait une revalorisation sociale, le jeune est souvent contraint d'accepter un emploi précaire et/ou pénible. Néanmoins, certains s'accrochent car travailler, gagner sa vie est toujours mieux que ne rien faire mais beaucoup abandonnent, désillusionnés.
4. Après, apparaît le « *temps de la décision* » qui équivaut à une période de « *crise* » et de « *doutes* » où le jeune est confronté à sa réalité et à la culpabilité. Un événement « *temporellement structuré* » survient et donne envie au jeune de se reprendre en main. Cet événement est différent pour tous et ne correspond à aucun schéma mais apparaît à un moment où le jeune est prêt. Plus que la nature de l'évènement, c'est sa temporalité qui est importante. Si un jeune décroche de l'école, ce n'est pas sans raison et les « *séquelles identitaires* » sont parfois très importantes. Il est donc nécessaire de lui laisser le temps de se reconstruire. Le temps a une « *épaisseur sociale* » dont il faut tenir compte. En ce sens, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour lutter contre le décrochage scolaire ne sont pas toujours efficaces. Par exemple, en Belgique, les SAS estiment que le jeune doit être réinséré dans le système scolaire au bout de 6 mois maximum. Néanmoins, l'existence de dispositifs de prise en charge des jeunes est primordiale car le jeune n'aura la motivation, l'envie, la possibilité de raccrocher que si une solution lui est proposée.
5. Finalisant le processus de raccrochage, la dernière séquence est donc le « *temps de l'entrée dans le dispositif* ». En France, beaucoup de jeunes se dirigent vers les Missions locales mais nombre d'entre eux trouvent une solution en se renseignant par eux-mêmes car l'offre des ML ne correspond pas toujours à leurs besoins.

Le processus de raccrochage est avant tout social et temporel. Le jeune prendra conscience de la nécessité de se réinsérer quand le décalage entre sa situation et les normes sociétales sera trop dur à assumer et à supporter⁴⁷.

Néanmoins, s'il est nécessaire de laisser au jeune le temps de prendre conscience de sa situation, il ne peut pas rester sans rien faire pendant des mois voire des années. Ce vide risquerait de l'enfoncer dans un cercle vicieux négatif. Ainsi, il est important de proposer au jeune des activités concrètes, de donner de la substance à son quotidien. S'il n'est pas prêt à se réinsérer scolairement ou professionnellement, peut-être que lui proposer des alternatives comme un service citoyen (en Belgique) ou civique (en France) serait propice. Ces structures offrent au jeune la possibilité de se réinsérer différemment que par les voies traditionnelles⁴⁸.

⁴⁵ Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

⁴⁶ Juliette Vollet, *op. cit.*

⁴⁷ Juliette Vollet, *ibidem.*

⁴⁸ Entretien informel avec un acteur de terrain en Belgique.

Mesures dispersées

Les mesures proposées en Belgique et en France sont nombreuses et variées. La superficie du territoire français conduit les régions et les collectivités territoriales à prendre de multiples initiatives en matière de lutte contre le décrochage scolaire peut-être au détriment de la clarté de celles-ci. Il en va de même en Belgique du fait de la complexité du système politique : aux niveaux national, régional, communautaire et communal, des mesures différentes coexistent. Plus de clarté dans les dispositifs existant, qu'il faudrait mieux centraliser, permettrait sans doute d'obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Par ailleurs, l'efficacité des mesures proposées au Québec met en évidence l'importance des approches individuelles et personnalisées ainsi que la nécessité d'apporter de l'attention à la reconstruction identitaire du jeune en situation de décrochage⁴⁹.

Ainsi, travailler au développement personnel du jeune ou développer d'autres formes d'enseignement et de pédagogies adaptées aux besoins et aux difficultés des élèves en décrochage semblent plus pertinent⁵⁰.

III. CE QUE NOUS APPREND LE QUÉBEC

Les études menées au Canada et au Québec montrent que « **l'ancrage territorial** » et la « *communauté d'appartenance* » ont toute leur importance dans la lutte contre le décrochage scolaire⁵¹. L'expérience de l'approche communautaire de Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec est très intéressante pour son efficacité. Celle-ci considère le décrochage scolaire comme un « *problème social* » qui « *doit être assumé par l'ensemble de la communauté* »⁵². En ce sens, la « *territorialisation des politiques éducatives* » est pertinente.

À Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) a vu le jour et intervient de deux manières.

Premièrement, il propose 4 « **principes d'intervention** »⁵³ :

- « *Prévention* » : s'emparer d'une situation de décrochage scolaire en amont.
- « *Persévérance* » : soutenir les jeunes pour que qualification et épanouissement s'associent.
- « *Consensus* » : préférer le consensus aux conflits quelle que soit la situation.
- « *Équité* » : importance du milieu dans la prise en charge de la situation de décrochage.

Deuxièmement, il met en place une « **action communautaire** » par des « *pratiques transversales d'intervention* » qui s'axent autour de la « *concertation* », du « *partenariat* » et de la « *communication* » (interne et externe) et par des « *pratiques spécifiques d'intervention* » qui sont la « *promotion d'une vision commune* », l'« *information sensibilisation du public* », la « *recherche et le transfert de connaissances* » et finalement, la « *mobilisation des leaders du milieu* »⁵⁴.

L'**approche communautaire** correspond mieux à la multiplicité qui est caractéristique des situations de décrochage scolaire⁵⁵.

⁴⁹ Aude Villatte, Julie Marcotte (2013), « Le raccrochage scolaire au Québec : le discours de jeunes adultes québécois inscrits en Centres d'Éducation aux Adultes », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 42/3.

⁵⁰ Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

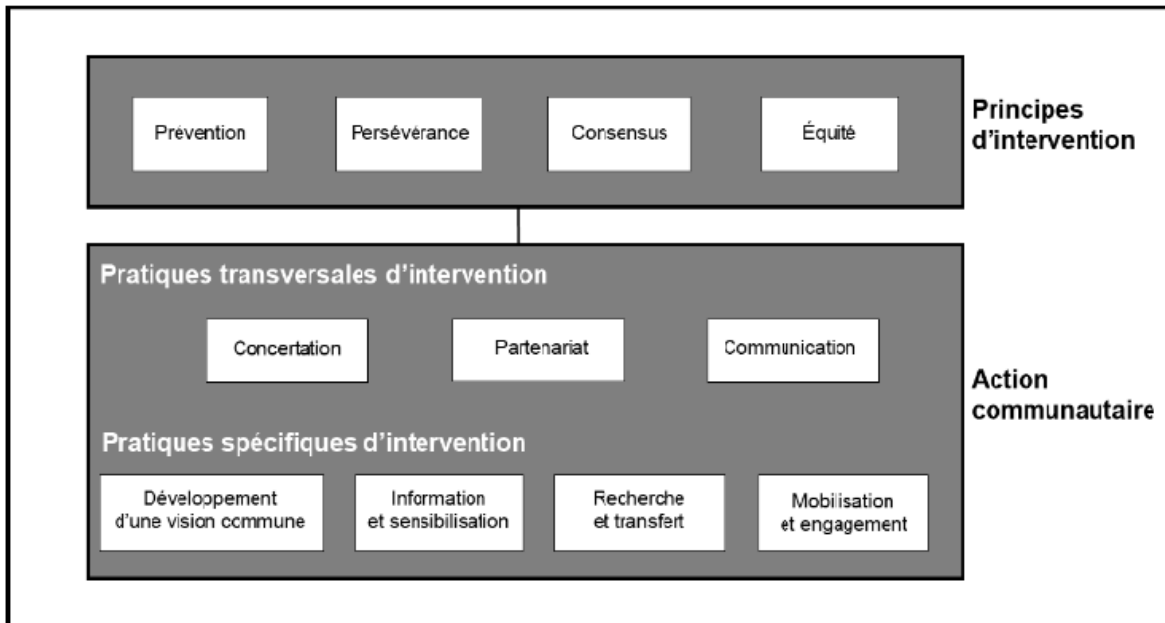
⁵¹ Michel Perron, Suzanne Veillette (2011), « Territorialité, mobilisation des acteurs et persévérance scolaire : le cas du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean », *Économie et Solidarités*, vol. 41, n°1-2, p. 104-127.

⁵² Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*

⁵³ Michel Perron, Suzanne Veillette, *op. cit.*

⁵⁴ Michel Perron, Suzanne Veillette, *ibidem*.

⁵⁵ Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat, *op. cit.*



Source : Michel Perron, Suzanne Veillette⁵⁶.

Les pouvoirs publics canadiens ont rapidement constaté la persistance des « *inégalités de formation* » en fonction de « *l'origine économique et des régions* » malgré la mise en place de mesures « *d'aide et de soutien à la réussite dans les collèges et les universités* ». Ainsi, ils ont pris la décision de travailler à la **valorisation de la formation professionnelle**⁵⁷.

Le taux de raccrochage scolaire est très élevé au Québec, ce qui semble vouloir dire que les dispositifs mis en place sont efficaces. Parmi les dispositifs de raccrochage officiels, il y a les **centres d'éducation des adultes (CEA)**. Il en existe plus de 200 un peu partout au Québec. Ces centres proposent des formations générales et professionnelles pour les citoyens de plus de 16 ans. Il est possible pour les jeunes d'y terminer leurs études secondaires soit en continuité avec le parcours classique, soit après une période de décrochage.

L'approche privilégiée dans les CEA est une formation individualisée répondant aux besoins de l'élève en termes de pédagogie, de durée et de rythme d'apprentissage. Au Québec, les normes sociales sont plus souples et les jeunes en difficulté scolaire moins marginalisés. Par exemple, il n'est pas mal vu d'interrompre son parcours scolaire : il existe plusieurs façons de se former professionnellement et de fait, les parcours proposés sont multiples, plus développés et adaptés aux besoins de chacun⁵⁸.

L'étude conduite par Aude Villatte et Julie Marcotte met en exergue les aspects positifs et négatifs des CEA du point de vue des raccrocheurs qui y ont suivi des cours. Cette méthode est intéressante car elle permet d'avoir une vision très proche du ressenti et de la réalité du terrain et peut apporter beaucoup d'informations pour une mise en œuvre effective et efficace d'autres mesures contre le décrochage scolaire. Ainsi, la qualité des enseignants, l'ambiance en classe, la formation personnalisée, l'attention individuelle portée à chacun par les enseignants et l'autonomie accordée aux étudiants sont relevés comme étant les points positifs de la formation en CEA. D'après les étudiants, cela leur permet de reprendre confiance en eux et d'apprendre mieux et plus vite. À l'inverse, la rigidité du règlement et l'immaturité de certains condisciples sont vécus comme étant des points négatifs des CEA. Néanmoins, beaucoup d'élèves considèrent qu'il n'y a « *rien* » à redire. Il est toutefois opportun de relever que les élèves qui estiment qu'il n'y a pas d'aspect négatif aux CEA sont ceux dont la période de latence est plutôt courte.

La temporalité du processus de décrochage est importante à prendre en compte. Dans l'ensemble, les étudiants en CEA considèrent que la formation au sein de ces dispositifs leur permet d'acquérir une meilleure confiance en eux, des compétences professionnelles, de l'autonomie et stimule leur motivation⁵⁹.

⁵⁶ Michel Perron, Suzanne Veillette, *op. cit.*

⁵⁷ Catherine Blaya (2010), *op. cit.*

⁵⁸ Aude Villatte, Julie Marcotte, *op. cit.*

⁵⁹ Aude Villatte, Julie Marcotte, *ibidem.*

IV. EN EUROPE

1. LES MESURES EUROPÉENNES CONTRE L'ABANDON SCOLAIRE PRÉCOCE (ASP)

Rappelons que l'abandon scolaire précoce est défini au niveau européen de la sorte : « *le taux d'Abandon Scolaire Précoce (ASP) est mesuré par la proportion des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur (ou moins) et qui ne poursuivent ni études, ni formation* »⁶⁰. Ce concept est plus précis que le décrochage scolaire - dénomination plus large, floue et pouvant être interprétée de différentes manières.

Dans le cadre de la stratégie européenne « *Éducation et formation 2020* », la Commission européenne ambitionne de réduire le taux d'ASP européen en dessous de 10% tout en laissant une marge d'adaptabilité aux États membres. Par exemple, la Belgique a défini ce taux à 9,5%⁶¹. La Commission souhaite favoriser les mesures préventives, plus efficaces, par rapport aux mesures curatives ou compensatoires. Toutefois, dans de nombreux pays, ces dernières restent surreprésentées.

Selon la Commission, si les moyens mis en place sont inefficaces c'est à cause de trois principaux problèmes : « *le manque de stratégie globale, coordonnée, transsectorielle* », « *le manque de choix politiques basés sur les faits, des données fiables et leur analyse* » et « *le manque de prévention et d'intervention rapide* »⁶². Ainsi, l'objectif premier de la Commission européenne est une meilleure coopération entre les États membres pour lutter contre le phénomène de décrochage scolaire. Pour cela, elle a mis en place un groupe de travail sur la politique scolaire⁶³ et propose une boîte à outils à destination des acteurs voulant œuvrer contre le décrochage scolaire⁶⁴.

Par ailleurs, de nombreux organismes comme Actiris en Belgique profitent de la « garantie jeune » européenne et proposent des programmes aux jeunes « NEET » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) grâce à des financements du Fond social européen (FSE). La garantie jeune est « *un engagement pris par l'ensemble des pays de l'UE de veiller à ce que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent bénéficier : d'une offre d'emploi de qualité, d'une formation continue, d'un apprentissage, ou d'un stage dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou la fin de leurs études* ». Cette mesure a déjà montré des résultats au niveau européen. Par exemple, la proportion de NEET est passée de 13,2% en 2012 à 12% en 2015. Mais le bon fonctionnement de la garantie jeune suppose que les pouvoirs publics, les services pour l'emploi, les conseillers d'orientation, les écoles, les organismes de formations, les services d'aide aux jeunes, les entreprises, les employeurs, les syndicats, etc. coopèrent efficacement mais une telle coopération n'est pas encore un fait partout en Europe.

Par ailleurs, la Commission européenne reconnaît que des réformes structurelles sont parfois indispensables notamment dans l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnelle⁶⁵.

⁶⁰ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

⁶¹ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem.*

⁶² Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem.*

⁶³ Commission européenne, « Décrochage scolaire ». Consulté sur http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers_fr le 11/01/17.

⁶⁴ Disponible ici <http://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/resources/toolkitsforschools/general.htm>

⁶⁵ Commission européenne, « Garantie pour la jeunesse ». Consulté sur <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr> le 11/01/2017.

2. BONNES PRATIQUES

Au niveau des États membres, différentes bonnes pratiques existent et mériteraient d'être généralisées.

Par exemple, alors qu'en Hongrie sévit un phénomène de ségrégation scolaire important, depuis 2007 il existe une politique de déségrégation par laquelle les écoles doivent respecter des « *quotas d'élèves défavorisés* » et donner un enseignement de qualité approfondi⁶⁶.

Un autre exemple est le système des *Youth Guidance Centers* danois qui offrent un accompagnement aux jeunes dans leurs choix d'étude mais aussi un soutien aux 19-25 qui seraient en situation d'ASP afin de trouver une solution adaptée à leurs besoins. Au Danemark, on trouve également des *Production Schools* qui donnent l'opportunité aux jeunes à qui l'enseignement traditionnel ne convient pas, d'accéder à des formations basées sur le travail⁶⁷.

Les exemples sont encore nombreux et spécifiques à chaque système scolaire mais ils n'en sont pas moins intéressants et inspirants.

Par ailleurs, le projet ANEETS, cofinancé par le programme européen Erasmus +, auquel POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a participé, met en exergue différentes pistes qui permettraient aux jeunes ayant décroché de l'école de se réinsérer efficacement dans le milieu professionnel. Les recherches menées ont identifié des entreprises, dans les secteurs de l'Horeca, de la métallurgie et des nouvelles technologies, qui offrent aux jeunes une formation interne en alternance. Ainsi, si un jeune est formé par l'entreprise elle-même, il sera plus facilement engagé à long terme par celle-ci qui a entre les mains un employé répondant à ses propres critères. Il s'agit donc d'une piste intéressante à développer⁶⁸.

⁶⁶ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *op. cit.*

⁶⁷ Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège), *ibidem.*

⁶⁸ Pour la Solidarité (2016), « Accompagnement des jeunes ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation : boîte à outils pour l'intégration en apprentissage ».

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au vu des conséquences du décrochage scolaire, il est indispensable que les États membres et la Commission européenne travaillent à son endiguement. Différentes bonnes pratiques sont ainsi mises en place par certains États membres et mériteraient d'être approfondies et opérationnalisées plus généralement afin d'œuvrer contre le décrochage scolaire.

Sans conteste, les alliances éducatives représentent une réelle opportunité pour aider les jeunes abandonnant de manière précoce leur scolarité. En effet, il est impératif que tous les acteurs du processus travaillent de manière coordonnée et complémentaire afin de remédier à une situation de décrochage.

La coordination entre les acteurs concernés est donc le maître mot de la lutte contre le décrochage scolaire et doit aussi se faire au niveau européen. Il est intéressant pour les différents États membres de s'inspirer des dispositions prises par les uns et les autres pour lutter contre ce fléau. Travailler ensemble rendra l'Europe plus forte et les mesures mises en place plus efficaces.

Il faut également prendre en compte la temporalité du décrochage scolaire. Il s'agit d'un phénomène qui se construit et se déconstruit dans le temps. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS constate que deux dimensions temporelles ressortent fortement dans la lutte contre le décrochage. Premièrement, il est nécessaire de prendre en considération la situation à risque de décrochage à temps afin qu'elle soit traitée efficacement de manière préventive. Deuxièmement, si le problème n'a pas pu être pris en charge en amont, il est important de laisser le temps au temps, tout en soutenant les jeunes décrocheurs dans leur cheminement.

Une autre dimension primordiale et qui semble oubliée en France et en Belgique est l'information. Les jeunes en situation de décrochage scolaire ne sont pas toujours au courant de toutes les opportunités qui leur sont proposées. En Belgique, le système fédéral est tel que le jeune et sa famille ne savent plus à qui s'adresser. Une meilleure communication et une centralisation des dispositifs favoriseraient des mesures plus efficaces et des résultats plus probants.

De plus, contrairement au Québec, en France et en Belgique, il existe une forte hiérarchie entre les filières d'orientation : les filières générales sont bien mieux cotées et considérées que les filières techniques et professionnelles. Ainsi, les jeunes ne s'orientent plus vers ces dernières par choix mais plutôt par obligation quand ils se sentent exclus de l'enseignement général. L'enseignement technique et professionnel est ainsi devenu en grande partie un enseignement de relégation où se rassemblent des jeunes qui ne réussissent pas, ou mal, à l'école générale. Cette perception de l'enseignement qualifiant est à considérer prudemment. En effet, pour certaines familles, même actuellement, les filières professionnelles ne sont pas synonymes de filières « poubelles » mais bien un choix faisant écho à la volonté de l'enfant ou à l'histoire familiale⁶⁹. L'image renvoyée par l'enseignement technique et professionnel est tributaire du milieu dont on est issu et du parcours de chacun. Il est néanmoins propice de travailler à la revalorisation de cet enseignement, tout en tenant compte du panel de représentations qu'il renvoie. En effet, l'exemple du Québec montre qu'assouplir nos systèmes éducatifs, travailler à la refonte des normes sociétales et revaloriser les filières qualifiantes participeraient à la réduction du taux de décrochage scolaire.

Il faut réorganiser le système et si cela va prendre du temps, cela n'en est pas moins indispensable. Pourquoi pas en renforçant l'alternance qui n'est pas encore aussi développée en Belgique qu'elle peut l'être au Québec ou en Allemagne ? En pratique, de nombreux jeunes expriment le souhait d'être confrontés au monde du travail car l'enseignement traditionnel ne leur convient pas. Favoriser l'alternance qui offre une formation en entreprise encadrée peut-être une option intéressante.

⁶⁹ Entretien informel avec un intervenant social en CPMS.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS OFFICIELS

- Commission européenne, « Décrochage scolaire ». Consulté sur http://ec.europa.eu/education/policy/school/early-school-leavers_fr le 11/01/17.
- Commission européenne, « Garantie pour la jeunesse ». Consulté sur <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1079&langId=fr> le 11/01/2017.
- Florent Chenu & Christiane Blondin (Université de Liège) (2013), « Décrochage et abandon scolaire précoce : mise en perspective européenne de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles », Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le Pacte d'excellence, Projet d'avis n°3 du groupe central, 2 décembre 2016. Consulté sur <http://bit.ly/2kwxGUI>

DOCUMENTS ACADÉMIQUES

- Catherine Blaya (2012), « 4. Le décrochage scolaire dans les pays de l'OCDE », *Regards croisés sur l'économie*, n°12, p. 69-80.
- Catherine Blaya, Jean-Luc Gilles, Ghislain Plunus, Chantal Tièche Christinat (2011), « Accrochage scolaire et alliances éducatives : vers une intégration des approches scolaires et communautaires », *Éducation et francophonie*, vol. 39, n°2, p.227-249.
- Françoise Bruno, Jacques Méard et Emmanuelle Waler (2013), « Les dispositifs français de lutte contre le décrochage scolaire en collège : ce qui est prescrit et ce qui est mis en œuvre », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 42/4.
- Marie-Anne Hugon (2010), « Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques », *Informations sociales*, n°161, p.36-45.
- Bernard Gerde (2015), « Autoriser des (r)accrochage scolaires réussis », *Les Cahiers Dynamiques*, n°63, p.134-139.
- Michel Perron, Suzanne Veillette (2011), « Territorialité, mobilisation des acteurs et persévérance scolaire : le cas du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean », *Économie et Solidarités*, vol. 41, n°1-2, p. 104-127.
- Rémi Thibert (2013), « Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs », *Dossier d'actualité, veille et analyses*, n°84.
- Aude Villatte, Julie Marcotte (2013), « Le raccrochage scolaire au Québec : le discours de jeunes adultes québécois inscrits en Centres d'Éducation aux Adultes », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 42/3.
- Juliette Vollet (2016), « Raccrocher après avoir décroché de l'école : le temps au service de la décision », *Éducation et sociétés*, n°37, p. 129-145.

LIVRES

- Catherine Blaya (2010), *Décrochages scolaires. L'école en difficulté*, Edition de Boeck, Bruxelles.

AUTRES

- Pour la Solidarité (2007), « Décrochage scolaire, comprendre pour agir », Les Cahier de la Solidarité n°14.
- Pour la Solidarité (2016), « Accompagnement des jeunes ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation : boîte à outils pour l'intégration en apprentissage », décembre 2016.
- Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique, « Les services d'accrochage scolaire (SAS) pour rétablir une spirale positive », juin 2013. Consulté sur <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2013/1113-sas.pdf>
- Marie Schuller (2017), « Le décrochage scolaire : un processus multifactoriel », coll. Note d'analyse, *Pour la Solidarité*.
- Yoann Zouache (2012), « La réinsertion des détenus par l'activité économique en France », Working Paper, *Pour la Solidarité*.

SITOGRAPHIE

- Bruxelles J : <http://bruxelles-j.be/etudier-se-former/enseignement-secondaire/les-dispositifs-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire/>
- Les Maisons de Jeunes : Consulté sur <http://www.fmjbf.org/>
- Le service citoyen : <http://www.service-citoyen.be/plateforme/plateforme.html>
- Le service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire » : <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=7&cHash=4267c88ff7>
- Gouvernement français (mis en ligne le 21 novembre 2014) : <http://www.gouvernement.fr/action/le-decrochage-scolaire>

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *L'agriculture urbaine en Europe.* Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse.* Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité.* Marie Schuller, septembre 2017.
- *Pour la réduction du temps de travail.* Alberto Iturralde, septembre 2017.
- *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?* Florian Benais, septembre 2017.
- *Égalité des genres et emploi : l'Europe revient sur l'équilibre travail-vie privée.* Anna Métral, septembre 2017.
- *La digitalisation des services à la personne.* POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse.* Alberto Iturralde, juin 2017.
- *L'émergence des Social Impact Bonds en Europe.* Hans Deblieck, mai 2017.
- *Espaces de coworking et tiers-lieux : de l'équipe à la communauté.* Rémi Leturcq, mai 2017.
- *La transformation numérique dans l'Europe 2020 : un puissant levier d'inclusion.* Florent Losson, mai 2017.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe.* Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Finance et bien-être, une réflexion participative.* Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables.* Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises.* Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Affaires sociales

La construction d'un nouveau contrat social implique de promouvoir la participation de tous et toutes aux processus décisionnels, aux projets sociaux communs, rétablir des liens entre la société civile, le marché et l'État, renforcer et créer le sentiment d'appartenance à la société.

Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS se dédie à renforcer la cohésion sociale de l'Union européenne au travers d'initiatives innovantes liées au handicap, à la protection sociale, à la santé, aux services à la personne, à la pauvreté et aux clauses sociales.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

